

Et le mercredi après-midi, c'est le centre de loisirs !

Une demi-journée où s'équilibrent jeux, animations et temps calmes en respectant les rythmes de l'enfant. Renseignements et inscriptions auprès de votre Centre Social.

Accueil des enfants

Vous avez deux possibilités

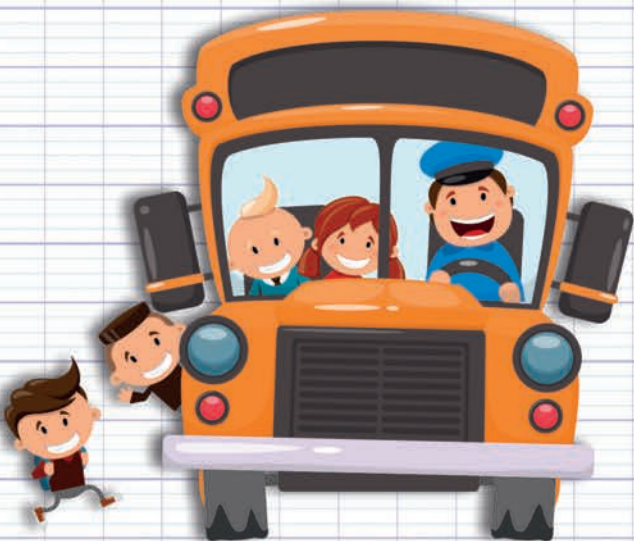
- # Dès la sortie de la classe à 11h30, des animateurs prennent en charge les enfants pour rejoindre le restaurant du centre de loisirs
- # De 13h30 à 14h : au centre de loisirs.

Départ échelonné des enfants entre 17h30 et 18h30, c'est un moment privilégié d'échange entre parents et animateurs.

Et pour les vacances ?

Inscriptions auprès des Centres Sociaux

Un programme est à disposition 15 jours avant chaque période de vacances.



Où se renseigner ?

Direction Vie des Ecoles et Restauration Scolaire de la ville d'Aurillac

Centre Pierre Mendès France
37 rue des Carmes / 04 71 45 47 06
education@aurillac.fr
Site internet : www.aurillac.fr

C.C.A.S de la ville d'Aurillac

5 rue Eloy Chapsal / 04 71 62 89 00
Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches ? Un travailleur social est à votre disposition, prenez rendez-vous !



Pensez à venir mettre à jour votre dossier périscolaire à la Direction Vie des Ecoles, pour bénéficier des tarifs adaptés aux différentes prestations.

Si votre enfant est scolarisé

à l'école des Frères Delmas, Jean-Baptiste Rames, la Fontaine ou le Palais :

Centre Social Municipal du Cap Blanc

77 bis Bd Jean Jaures
04 71 45 48 60 / accueil.capblanc@aurillac.fr
Site internet : www.aurillac.fr

à l'école des Alouettes, Belbex ou Paul Doumer :

Centre Social ALC Quartiers Ouest

Espace Hélicas
68 Bd Louis Dauzier
04 71 62 70 05 / centresocialalc@yahoo.fr
centresocialalc.fr

à l'école de Canteloube, les Dinandiers, la Jordanne ou Tivoli :

Centre Social de Marmiers

10 rue Raymond Cortat
04 71 64 63 44 / centre-social-marmiers@wanadoo.fr
Site internet : centresocial.fr



Rentrée Scolaire 2018 | 2019

La journée, la semaine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin
8h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45	*	*	Garderie midi-12h15	*	*
13h45	Classe	Classe	Accueil centre de loisirs	Classe	Classe
15h45	TAP	TAP		TAP	TAP
16h45	Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE	Accueil centre de loisirs	Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE
18h30	Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE		Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE

* pause méridienne : repas + garderie midi

Notre ambition, l'égalité des chances
Notre volonté, l'épanouissement de nos enfants.
Liberté, Egalité, Fraternité !

Le Mot des Élus



Depuis de nombreuses années, la Municipalité d'Aurillac est particulièrement vigilante à offrir le meilleur cadre éducatif possible à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune, dans le respect de la citoyenneté et de la laïcité.

Ainsi, les élus municipaux restent déterminés à assurer une parfaite cohérence entre rythmes scolaires et rythmes de l'enfant et à leur garantir sur l'ensemble de la journée scolaire une qualité de services optimale.

Aussi, pour cette nouvelle rentrée, la ville d'Aurillac a fait le choix de maintenir une semaine scolaire sur 4,5 jours, qui permet une pause méridienne plus longue et une concentration des apprentissages fondamentaux, notamment en matinée, au moment où les enfants sont le plus attentifs.

Par ailleurs, soucieuse de l'épanouissement des enfants, la Municipalité d'Aurillac travaille pour proposer des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) diversifiés, qui peuvent être culturels, sportifs, scientifiques, environnementaux ou artistiques.

Conformément à nos engagements électoraux et désireux de contribuer à l'égalité des chances, ces T.A.P. demeureront gratuits afin de favoriser l'accès de ces activités à tous et ainsi la mixité sociale.

Bonne rentrée scolaire à toutes et à tous.

Pierre MATHONIER
Maire d'Aurillac

Claudine FLEY
Adjointe au Maire à l'Éducation,
l'Enfance et la Petite Enfance

Autour de la classe



Entre 7h30 et 8h30

Les enfants peuvent démarrer leur journée en douceur dans les locaux de l'école.
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 11h45 et 12h15

Un accueil est proposé aux enfants en attendant l'arrivée de leurs parents. Le mercredi, de 11h30 à 12h15

Entre 11h45 et 13h45

Repas : Attentive aux valeurs nutritives des repas servis dans ses restaurants, la ville a adopté le Plan National Nutrition Santé (PNNS)
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 13h20 et 13h45

Les enfants sont accueillis en attendant la reprise de la classe.

Entre 15h45 et 16h45

Après la classe, possibilité d'accéder aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

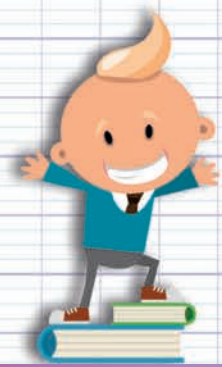
Entre 16h45 et 18h30

Un Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E.) permet de terminer la journée de façon ludique et éducative.
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)



Le programme des activités périscolaires sera distribué dans chaque école.

Après la classe



De 15h45 à 16h45 : T.A.P.*

A chacun son rythme

Activités à cycles (de vacances à vacances) : sportives, culturelles, scientifiques, citoyennes, ...
INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Activités libres : accueil de loisirs éducatifs, avec possibilité de départ échelonné.

Etude/ Travail personnel : Pour les enfants de CM1 et CM2.

Accompagnement à la scolarité : organisé par les centres sociaux, en partenariat avec les enseignants et le C.C.A.S. d'Aurillac.

Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) : organisées par les équipes enseignantes.

De 16h45 à 18h30 : A.L.A.E.

Les activités périscolaires se poursuivent

Activités spécifiques : (de vacances à vacances) : les enfants peuvent découvrir des activités sportives ou culturelles (par exemple : boxe, escrime, équitation, théâtre, ...)
SUR INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Accueil de loisirs : diverses activités ludiques avec départ échelonné.

* T.A.P. : temps d'activités périscolaires organisés par la ville et les centres sociaux